N°: 2005-12-07
Service: Direction Générale

OBJET : BUDGET 2005 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION JOUJOUTHEQUE

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Des locaux situés au pôle petite enfance de la Saulaie, 11 rue de la Convention sont mis à disposition de la Joujouthèque par la Ville pour l'installation d'une partie de ses activités liées à l'accueil « enfants et parents » autour du jeu.

A l' usage, il s'avère que les frais liés à ces locaux et notamment les frais d'entretien sont trop lourds pour l'association.
La Joujouthèque sollicite à titre exceptionnel la commune pour l'aider à faire face à ces charges, à hauteur de 1918 €.

- DELIBERE -

A L'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à verser à l'association Joujouthèque une subvention exceptionnelle de 1918 €.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2005, fonction 63, article 6574.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET

ERROR: syntaxerror
OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK:

(Deliberation subvention exceptionnelle Joujoutheque 291105)
/Title
()
/Subject
(D:20060127151908)
/ModDate
()
/Keywords
(PDFCreator Version 0.8.0)
/Creator
(D:20060127151908)
/CreationDate
(mtorcheux)
/Author
-mark-